

DANS CE NUMÉRO

PAGE 1

Mise à jour du registraire

Résumé de l'Assemblée
Annuelle

PAGE 2

Nouvelles du Conseil
d'administration

Avis d'amendement aux
Règlements intérieurs

Avis d'amendement aux
Règlements administratifs

Frais d'enregistrement
pour 2019-2020

Agribition

PAGE 3

Cérémonie de remise des
épinglettes de l'Université
de la Saskatchewan

Appel pour des membres
de comité

Données recueillies sur
l'identité de genre

PAGE 4

Gestion des plaintes

Troisième anniversaire
de la CREPS

Mise à Jour du Registraire

Bonjour à tous! Il est difficile de croire qu'il y a à peine 3 ans, la CREPS ouvrait ses portes et commençait à exécuter son mandat d'intérêt public dans l'administration des normes de certification professionnelle, de conduite et de compétence des enseignant(e)s de Saskatchewan. Le 31 août 2018 marquait la fin de notre troisième année fiscale, et le 29 novembre 2018 a eu lieu la troisième Assemblée annuelle de la CREPS, où ont été présentés les rapports sur les activités de l'année. Lors de la rencontre, le Conseil a reçu le rapport de la CREPS, dont les états financiers vérifiés, les rapports des comités, et un rapport sur les réalisations de la CREPS au courant de l'année. Le Conseil d'administration a invité des représentants des organismes du secteur de l'éducation pour participer à la rencontre afin de renforcer l'engagement de la CREPS envers la responsabilité et la transparence. De plus amples renseignements sur l'Assemblée annuelle et un lien vers le rapport sont disponibles dans ce bulletin.

Le Conseil d'administration a récemment amendé les Règlements administratifs et les Règlements internes. La *Loi sur les enseignant(e)s enregistré(e)s* exige que les enseignant(e)s brevetés soient avisés des amendements aux règlements. En respect du paragraphe 15 de la Loi, les avis d'amendement sont fournis dans ce bulletin.

Bref, les amendements établissent la somme des frais d'enregistrement annuel, autorisent un ensemble de normes de conduite professionnelle et effectuent la révision des compétences nécessaires pour la certification initiale des enseignant(e)s.

La CREPS recherche actuellement des enseignant(e)s breveté(e)s qui s'intéressent à siéger en tant que panélistes pour le Comité de conduite professionnelle ou le Comité de discipline. La participation d'enseignant(e)s breveté(e)s à ces deux comités ajoute le concept « auto » au terme « autoréglementation », l'une des

caractéristiques les plus remarquables de la profession. S'il vous intéresse de siéger à l'un ou l'autre des comités, veuillez consulter la section de ce bulletin intitulée « Appel pour des membres de comité ».

Avec l'Assemblée annuelle maintenant derrière nous, et décembre qui bat son plein, le personnel de la CREPS se concentre maintenant sur la certification des diplômés de session d'hiver des programmes de Baccalauréat en éducation de la Saskatchewan, et la rencontre des diplômés du printemps à un certain nombre d'événements dans la nouvelle année.

Alors qu'une autre année civile tire à sa fin, le personnel et le Conseil d'administration de la CREPS vous souhaitent, à toutes et à tous, tout le bonheur, l'émerveillement et la joie de la Saison des Fêtes!

Trevor Smith
Registraire et COO

Résumé de l'assemblée Annuelle

L'Assemblée annuelle a eu lieu le 29 novembre 2018 dans les bureaux de la CREPS à Regina. Le rapport annuel 2017-2018 a été approuvé par le Conseil d'administration et peut être consulté [ici](#) sur le site web. Parmi les faits saillants sont : le discours du président, le discours du COO, les rapports d'activités des représentants du Comité sur l'éducation et la certification des enseignant(e)s, du Comité de révision des décisions de certification, du Comité de développement des normes, et du Comité de conduite professionnelle. Des représentants des organismes suivants étaient sur place : le ministère de l'Éducation, l'Association des conseils scolaires de la Saskatchewan (Saskatchewan School Boards Association), le Bureau du vérificateur provincial, la Fédération des enseignant(e)s de la Saskatchewan et l'Université de Regina.

Nouvelles du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CREPS accueille Ryan Boughen en tant que nouveau membre le plus récent. Ryan, qui a été nommé au Conseil par LEADS, remplace Al Boutin. Nous remercions Al de son temps et de son service en tant que conseiller. À partir du 29 novembre 2018, Robin Bellamy a été élu à la présidence et Jill Tressel à la vice-présidence du Conseil d'administration. Merci à Tom Schonhoffer et Darrell Burko pour leur temps, le travail accompli et leur engagement en tant que président et vice-président de la CREPS depuis son implantation en 2015.

Robin Bellamy

Robin Bellamy est originaire de Saskatoon. Robin a obtenu son Baccalauréat en éducation à l'Université de la Saskatchewan. Il possède une expérience vaste dans plusieurs domaines, ayant siégé en tant que conseiller à plus de 40 conseils au cours de sa carrière, y compris comme conseiller au Conseil des écoles publiques de Saskatoon pendant 15 ans. Robin a travaillé et a été bénévole pendant plusieurs années dans le secteur à but non lucratif et gère une petite entreprise. Il est récipiendaire de plusieurs prix, dont les médailles du jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, du Bénévole de la Saskatchewan, et du Centenaire de la Saskatchewan, la médaille commémorative du 125e anniversaire du Canada ainsi que du prix Saskatoon 100 Reasons Award

Jill Tressel

Jill est enseignante depuis 21 ans. Elle a un dossier d'expérience en éducation à l'élémentaire et au secondaire. Elle a été titulaire de classe et enseignante à l'appui des élèves à l'élémentaire et au secondaire, conseillère pédagogique spécialisée en évaluation programmes, et est maintenant directrice de l'école élémentaire King George de Moose Jaw. Jill a une passion pour l'éducation et s'engage à s'assurer que l'environnement scolaire et en salle de classe permet aux élèves de s'épanouir en fournissant un enseignement de haute qualité, des expériences d'apprentissage enrichissantes et un sens de sécurité et d'appartenance pour tous les élèves.

Avis d'amendement Aux Règlements Intérieurs

À partir du 27 septembre 2018, des frais annuels d'enregistrement de 110 \$ + TPS ont été ajoutés à l'Annexe A : Frais selon les Règlements intérieurs de la Commission de réglementation des enseignant(e)s professionnel(le)s de la Saskatchewan. Les Règlements intérieurs peuvent être consultés [ici](#) sur le site web de la SPTRB.

Avis d'amendement aux règlements administratifs

Les Règlements administratifs de la Commissions de réglementation des enseignant(e)s de la Saskatchewan ont été amendés à deux endroits. [Annexe J: Normes de conduite professionnelle](#) a été ajouté aux Règlements, et [Annexe G: Compétences pour la certification en enseignement](#) a été amendé. Ces changements sont entrés en vigueur le 16 novembre 2018 avec la publication de la Saskatchewan Gazette. Les règlements administratifs amendés sont disponibles [ici](#).

Frais d'enregistrement pour 2019-2020

La CREPS commencera à recueillir les frais d'enregistrement à partir de l'année scolaire 2019-2020. Conformément à nos Règlements intérieurs révisés, les frais annuels d'enregistrement auprès de la CREPS seront de 110 \$ + TPS. Le processus exact pour recueillir les frais est en développement et les détails vous seront communiqués au printemps 2019. L'enregistrement annuel pour 2019-2020 sera ouvert de mai à août.



Agribition

Une partie du travail de la CREPS consiste à informer les enseignant(e)s et le public au sujet de la raison d'être et des processus de l'autoréglementation et de les aider à développer une appréciation de la valeur de l'autoréglementations. À ces fins, la CREPS a participé à l'Agribition afin d'établir des liens avec les participants de cet évènement populaire.

Membres du personnel de la CREPS
G-D: Becky Wock et Anabelle Gonzalez

Cérémonie de remise des Épinglettes de l'Université de la Saskatchewan

Le registraire, Trevor Smith, a récemment participé à la Cérémonie de remise des épinglettes de l'Université de la Saskatchewan. À chaque année, le Collège de l'Éducation célèbre l'engagement à la profession de l'enseignement de tous les étudiants à leur troisième année d'études en éducation. Pendant la cérémonie, les étudiants déclarent leur intention de défendre les valeurs et l'engagement de la profession et rejoignent leurs camarades de classe en recevant une épinglette symbolisant cet engagement. La promesse est la suivante (traduction libre) :

La profession de l'enseignement

*Je suis un(e) enseignant(e).
Je m'engage à travailler en collaboration avec les élèves, mes collègues et la communauté vers l'apprentissage et la découverte de façon inclusive, éthique, égale, juste, respectueuse, et en appui mutuel.
Je suis un enquêteur réfléchi et un apprenant à vie. Je cherche à avancer et adapter mes connaissances, habiletés et méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins de tous les apprenants. Je considère la diversité des valeurs, les orientations, l'histoire, les droits, les libertés, les responsabilités et les perspectives de tous les peuples en Saskatchewan, au Canada, chez les Premières Nations sur le plan mondial.*

*J'aspire continuellement à développer de l'expertise dans le programme historique, actuel et vécu et dans la langue d'instruction; d'apprendre et utiliser des stratégies d'enseignement holistiques, constructives et équitables, pour l'instruction, l'analyse et l'évaluation; et de créer des environnements d'apprentissage qui encourageront et appuieront l'élève global dans sa croissance à vie.
Je m'engage à utiliser sagement mes capacités, mes connaissances et mon jugement. Mon engagement envers la profession contribuera de manière significative au bien-être des élèves, des familles et des communautés.
Je comprends le pouvoir de l'éducation.*

Appel pour des membres de comité

Panel du Comité de conduite professionnelle et panel du Comité de discipline

La Commission de réglementation des enseignant(e)s professionnel(le)s de la Saskatchewan (CREPS) offre aux éducateurs une opportunité fascinante de contribuer à leur profession. Le panel du Comité de conduite professionnelle (CCP) et le panel du Comité de discipline (CD) sont à la recherche d'enseignant(e)s enregistrés pour siéger en tant que membres des comités. Chaque comité joue un rôle clé dans le processus de gestion des plaintes de la CREPS.

Le CCP supervise les enquêtes sur les plaintes de mauvaise conduite professionnelle et/ou d'incompétence qui sont déposées à l'égard d'enseignant(e)s enregistré(e)s et décide de la meilleure façon de résoudre ces plaintes. Chaque CCP de 5 membres est tiré du panel du CCP et se rencontre 7 à 8 fois par année. Certaines rencontres peuvent avoir lieu par conférence téléphonique. Les dépenses associées aux remplacements et aux déplacements sont remboursées par la CREPS.

Les CD tiennent des audiences publiques lorsqu'une plainte formelle est soumise par le CCP, décident si la plainte formelle a été prouvée, et si oui, déterminent l'ordre disciplinaire approprié. Chaque CD tire ses cinq membres du panel de CD. Les CD se rencontrent au besoin, mais pas plus de 7 à 8 fois par année. Certaines rencontres peuvent avoir lieu par conférence téléphonique. Les dépenses associées aux remplacements et aux déplacements sont remboursées par la CREPS.

Il s'agit d'une excellente opportunité d'apprentissage qui tire sur l'expérience et les capacités uniques des enseignant(e)s. Pour apprendre comment poser votre candidature au CCP ou au DC, consultez le site www.sptrb.ca et cliquez sur « Committees ».

La CREPS s'engage à établir des comités dont la composition représente la diversité du personnel enseignant de la Saskatchewan.

Données recueillies sur l'identité de genre

La CREPS s'engage à trouver des moyens d'apporter des changements pour assurer un traitement égal sans discrimination au niveau de l'identité de genre et d'appuyer la diversité sous toutes ses formes. Dans son interaction avec le public, les candidats et les enseignant(e)s enregistré(e)s, la CREPS cherche à continuer à démontrer son engagement envers l'inclusion et à traiter tous les individus avec dignité et respect.

La CREPS demande des informations sur le genre dans ses formulaires de demande d'adhésion pour recueillir des renseignements démographiques liés à la profession de l'enseignement. Depuis le 1er septembre, les formulaires de demande d'adhésion ont été mis à jour pour refléter la diversité de genre. Une troisième option, « Je choisis de ne pas déclarer » a été ajoutée au formulaire de demande d'adhésion en ligne de la CREPS.

Les candidat(e)s pourront choisir à partir des options suivantes en soumettant une demande de certification auprès de la CREPS : Homme; Femme; X (Non spécifié, p. ex. : comprend, sans s'y limiter, les personnes transgenres, non binaires, bi-spirituelles, etc.); Je choisis de ne pas déclarer (c.à.d. : Vous pourriez identifier avec l'un ou l'autre des choix de genre mais préférez ne pas faire de déclaration.)



Gestion des plaintes : Sommaire 2017-2018

La CREPS a le mandat d'établir et d'administrer la certification et les normes professionnelles et de compétence des enseignant(e)s afin de servir et assurer la protection du public. Entre 1er septembre 2017 et le 31 août 2018, 39 plaintes ont été reçues par le Comité de conduite professionnelle (CCP). De ces plaintes, 22 ont été rejetées car elles n'alléguaient pas de mauvaise conduite ou d'incompétence professionnelle, ou parce que la CREPS n'avait aucune juridiction sur l'individu faisant l'objet de la plainte (c'est-à-dire que le plaignant n'identifiait pas un(e) enseignant(e) enregistré(e), et des enquêtes ont été ouvertes pour 17 plaintes. De ces 17 enquêtes, 6 ont été fermées car aucune preuve de mauvaise conduite ou d'incompétence avait été trouvée, ou parce qu'il n'était pas dans l'intérêt du public de poursuivre l'enquête; aucune n'a été référée au Comité de discipline (CD), et 3 ont été référées au processus de résolution de plainte par accord consensuel.

Les 3 enquêtes référées au processus de résolution par accord consensuel demeuraient en cours au 31 août 2018. Pour qu'un CCRA soit démarré, l'enseignant(e) enregistré(e), le(la) plaignant(e) et le CCP doivent s'entendre qu'une mauvaise conduite a eu lieu et sur les mesures à suivre pour remédier à la situation. Enfin, au 31 août 2018, 8 enquêtes demeuraient en cours.

Une plainte formelle peut être déposée par le CCP au CD pour une audience de discipline. Le CCP peut référer le cas au CD après avoir considéré une variété de facteurs. Cela peut inclure un accord consensuel de résolution de plainte (ACRP) non réussi (si tenté), la gravité de la mauvaise conduite rapportée via l'enquête du CCP, et l'intérêt public. En 2017-2018, le CD a entendu une affaire alléguant une mauvaise conduite rapportée au cours d'une année précédente.

Les enseignant(e)s enregistré(e)s ou les détenteurs de permis d'enseignement temporaires impliqués dans le processus de discipline ont admis ou ont été trouvés coupables d'une variété d'infractions à la *Loi sur les enseignant(e)s enregistré(e)s* et aux Règlements administratifs de la CREPS. Parmi celles-ci sont :

- Causer des blessures à un(e) élève
- Manque de maintenir des limites appropriées avec les élèves
- Agression sexuelle
- Accès à la pornographie juvénile
- Utilisation inappropriée des médias

Pour une liste complète des ACRP et des décisions disciplinaires rendues par la CREPS, consulter le site web www.sptrb.ca et cliquez sur les onglets « Conduct and Competence ».

Troisième anniversaire de la CREPS

Le 19 octobre 2018 marquait le 3e anniversaire de la CREPS.



Personnel de la CREPS: Derrière, gauche à droite: Jason Vogelsang, registraire adjoint; Anabelle Gonzalez, adjointe administrative/commis comptable; Yuan Liu, commis aux dossiers; Becky Wock, analyste/rédactrice de politiques; Kelsie Konecni, commis aux dossiers; Trevor Smith, COO/registraire.

Devant, gauche à droite: Brenda Holowatuk, analyste en certification; Janice Krietemeyer, analyste en certification; Laura Weisgarber, coordonnatrice exécutive; Crystal Kowalski, analyste en certification



204 - 3775, rue Pasqua
Regina, SK, Canada S4S 6W8
Téléphone : 306.352.2230
Télécopieur : 306.352.0022
Courriel : general@sptrb.ca
www.sptrb.ca

